

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 12 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 janvier, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse

Excusés : Yannick LE GOFF et Yvon LE MOIGNE

*Arrivée de Jacky GOUAULT à 10h et de Guy CONNAN à 10h15
Départ de Yannick ECHEVEST à 11h45*



DELBU2021-01-008 – CESSION TERRAIN ; ZONE DE POULOGNE QUEMPEL-GUEZENNEC A RICHARD BAZIN

M. BAZIN Richard, dont l'activité de Garage Automobile dénommée « Garage de SAINT-CLET - EUROREPAR CAR SERVICES » est située route de Pontrieux - 1 Douar Yer - 22260 SAINT-CLET a fait connaître son intention d'acquérir un lot supplémentaire situé sur la zone de Poulogne à QUEMPEL-GUEZENNEC. Ce Lot inclus dans le lotissement de la ZA POULOGNE est d'une superficie d'environ 980 m² (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse	superficie
e	1635	QUEMPEL-GUEZENNEC	980

Actuellement locataire du bâtiment qu'il occupe à SAINT-CLET, M. BAZIN Richard a l'intention de déménager son activité de réparation et vente de véhicules automobiles et de proposer un service de station de lavage.

Le Bureau d'agglomération du 1^{er} décembre 2020 s'est prononcé en faveur d'une cession de 5 000 m² de terrain dans le lotissement de la ZA de Poulogne. Les études techniques de maîtrise d'œuvre menées par le porteur de projet soulignent un besoin supplémentaire de foncier pour mener à bien ce projet de relocalisation, soit 980 m².

Le prix de cession proposé est de 10 € HT le mètre carré (dix euros hors taxes). L'acquéreur supportera la T.V.A. sur marge, Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge de l'acquéreur.

Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature des actes de vente et il en sera de même pour la T.V.A..

Vu l'avis des Domaines émis en date du 05 janvier 2021 et établissant la valeur vénale du terrain à 10 € le m²

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- de se prononcer sur la cession M. BAZIN Richard, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 10 € HT le m²,
- de donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer le protocole d'accord puis l'acte de vente à intervenir et toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

